

Ateliers d'écoute active

1

[10 min]

ATTRIBUTION ET LECTURE DES DROITS

Attribuer deux droits à chaque participant :

- **Identité** (art. 3a) et **diversité** (art. 3b)
- **Patrimoine** (art. 3c + art. 2 Convention Faro) et **Communauté** (art. 4)
- **Participation** (art. 5) et **Coopération** (art. 8)
- **Éducation** (art. 6) et **Information** (art. 7)

Les participants lisent les définitions de l'article 2 de la Déclaration des droits culturels, puis les articles dont ils ont la charge.

2

[25 min]

RÉCIT

Le récit doit être descriptif et factuel. Il n'est pas encore analytique.

La personne qui présente l'action doit bien la connaître et de préférence la porter elle-même, car nous sommes dans une analyse de pratique professionnelle.

Elle décrit comment s'est déroulée l'action (qui quand, où, quoi, comment) : partenaires, contexte, conditions de réalisation... Les autres personnes qui connaissent l'action peuvent compléter le récit. Il s'agit de relater un vécu et non les intentions.

Chaque participant se concentre sur l'écoute active de ce qui est dit des droits dont il a la charge.

Une personne assure la prise de note sur paper board, de préférence quelqu'un qui connaît déjà les droits culturels pour relever les informations de ce point de vue.

3

[10 min]

QUESTIONS

Suite au récit, les participants peuvent poser des questions de précision relatifs aux droits dont ils ont la charge (ex. : comment avez-vous procédé pour la communication de cette action ?).

L'animateur doit être vigilant : les questions de précision doivent être factuelles et ne pas inciter l'auteur du récit à porter une analyse ou encore ouvrir le débat sur une question particulière.

4

[75 min]

ANALYSE

En sous-groupe [15 min]

À l'issue du récit et des questions, les personnes se rassemblent autour des droits qu'elles écoutaient en commun et partagent leurs observations dans 4 sous-groupes par couple de droits.

L'objet de l'analyse consiste à dire **comment ces droits semblent pris en compte pour les personnes impliquées dans l'action** (les destinataires de l'action comme les porteurs et les partenaires), dans les aspects positifs et négatifs.

En grand groupe [60 min]

Après ces échanges, le grand groupe se reforme pour **prendre connaissance des observations sur chacun des droits** et **compléter les analyses** à partir des propositions des participants. Le porteur du cas est également invité à nourrir cette analyse.

C'est aussi l'occasion d'**approfondir les interprétations possibles des différents droits culturels**, au-delà du cas analysé.

Le partage de l'analyse en grand groupe commence par le droit dont la prise en compte semble la plus évidente à décrire.

L'analyse des autres droits s'enchaîne naturellement. Il y a une grande interdépendance entre ces 8 droits. Parler de l'un d'entre eux conduit naturellement à évoquer les autres.

Les deux heures d'atelier permettent seulement de défricher l'analyse. Il faudra parfois se résigner à ne pas tout développer mais le porteur de cas sera invité à prolonger cette réflexion à l'écrit.

5

ÉCRITURE

Le récit ainsi que tous les éléments d'analyse sont pris en note sur un paper-board à la vue de tous les participants. Cela sert de point d'appui.

À la suite des ateliers, et si le porteur de cas le souhaite, il est proposé de réintégrer l'ensemble de ces notes transcrites dans une fiche d'analyse de cas droit par droit.

L'auteur complète et affine les premières analyses dans sa rédaction. Toutes les prises de recul provoquées par chaque étape sont pertinentes à capitaliser.

Le ou les auteurs sont invités à approfondir leur analyse en répondant aux questions d'un commentateur-lecteur dans une 2e version. Les allers-retours tissent ainsi un dialogue, qui peut donner lieu à plusieurs versions selon l'intérêt des auteurs à approfondir. Il est indispensable de réaliser 2 ou 3 versions pour pouvoir tirer des enseignements éclairants de l'analyse.